

ARRETE N°UCA-2017-350

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
AU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

- Vu le Code de l'éducation, notamment les livres VI et VII de la 3^{ème} partie ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu l'élection de Monsieur Mathias Bernard, en date du 16 décembre 2016, à la présidence de l'université Clermont Auvergne ;
Vu l'arrêté n°2017-049 du 5 janvier 2017 ;

ARRETE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Laurent BERENGUIER**, Directeur Général Adjoint innovation et numérique, à effet de signer, au nom du Président de l'université, les ordres de mission d'une durée supérieure à 8 jours et / ou à l'étranger.

Article 2 :

L'arrêté n°2017-049 du 5 janvier 2017 est abrogé.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'université Clermont Auvergne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

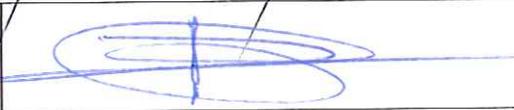
Fait à Clermont-Ferrand, le 25 octobre 2017.

Le délégant,



Mathias BERNARD, Président

Le délégataire,

Vu et pris connaissance, le	Laurent BERENGUIER	
-----------------------------	-----------------------	--

Le Président de l'Université Clermont Auvergne certifie le caractère exécutoire de cet acte,

- Transmis au contrôle de légalité le 07 NOV. 2017

- Publié le 07 NOV. 2017